République Démocratique du Congo

LE GOUVERNEMENT

DISCOURS-PROGRAMME DU GOUVERNEMENT DEVANT L'ASSEMBLÉE NATIONALE PRÉSENTÉ PAR SON EXCELLENCE MADAME LA PREMIÈRE MINISTRE, CHEFFE DU GOUVERNEMENT JUDITH SUMINWA TULUKA EN VUE DE SON INVESTITURE

Kinshasa, Palais du Peuple,

11 juin 2024

Honorable Président de l'Assemblée nationale ;
Honorables Membres du Bureau ;
Honorables Députés Nationaux, élus légitimes du peuple congolais,

C'est avec une immense fierté et une profonde humilité que je m'adresse, aujourd'hui, à votre auguste Assemblée, conformément aux dispositions de l'article 90 de notre Constitution, pour solliciter solennellement la confiance des honorables représentants du peuple, sur le programme d'actions du Gouvernement de la République Démocratique du Congo, que j'ai l'honneur de diriger.

Je tiens de prime abord, à exprimer ma plus vive gratitude et à rendre un hommage appuyé à Son Excellence Monsieur le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, champion africain de la masculinité positive, pour la confiance qu'il m'a accordée en me confiant cette lourde responsabilité.

En accédant à cette fonction, je suis pleinement consciente de l'importance historique de ce moment et de la symbolique de cette nomination pour la Nation congolaise. Je ressens à la fois le poids de la responsabilité qui m'incombe ainsi qu'une immense fierté à l'idée de représenter au sein de la République, l'aboutissement des efforts de tous les Congolais et de toutes les

Congolaises tendant à briser le fameux « plafond de verre » pour produire l'égalité, par la concrétisation du principe de la parité homme-femme dans tous les domaines de la vie de notre société. Je salue donc, la lutte menée par tous les Congolais et toutes les Congolaises pour que l'égalité des genres ne soit pas simplement un concept abstrait, mais une réalité vécue au quotidien par des millions de femmes à travers le pays.

Aujourd'hui et chaque jour qui passe, je ne cesserai de rendre un vibrant hommage à toutes ces femmes congolaises, de Kimpa Vita à Anuarite Nengapeta, de Sophie Kanza à toutes celles qui, dans l'anonymat, ont marqué l'histoire de notre pays par leur courage, leur détermination et leur engagement en faveur de la justice, de l'égalité et des droits des femmes. Elles sont des exemples inspirants de résilience et de lutte pour un avenir meilleur en République Démocratique du Congo.

C'est dans le prolongement de leur combat que je m'engage, avec détermination et responsabilité, à servir notre pays et chacun de ses citoyens sans distinction, pour promouvoir cette vision d'égalité et d'inclusion dans tous les domaines de notre société.

Honorable Président de l'Assemblée nationale ;

Honorables Membres du Bureau ;

Honorables Députés nationaux, élus légitimes du peuple,

Le Programme d'Actions du Gouvernement 2024 - 2028 servira de base pour la programmation des activités des ministères, des structures et des agences, ainsi que pour l'élaboration et la mise en œuvre du budget de l'État au cours de la période indiquée.

La vision politique du Programme d'Actions de votre Gouvernement se situe dans le prolongement de la maxime devenue populaire « LE PEUPLE D'ABORD », car l'ensemble de l'action gouvernementale vise d'abord l'intérêt du Peuple congolais. Ainsi, durant ce second quinquennat, l'action gouvernementale continuera à mettre l'accent sur l'Homme qui doit être considéré à la fois comme la ressource principale, le principal moteur du développement et le destinataire du fruit de ce progrès.

La matérialisation de cette vision qui place le citoyen congolais au centre de toute l'action politique et gouvernementale de ce second mandat se traduit par les quatre (4) principes directeurs qui guideront l'action du Gouvernement, à savoir :

1. La réhabilitation du citoyen congolais dans la plénitude de sa dignité et du sentiment de fierté nationale ;

2. La promotion du dialogue, comme instrument clé pour la consolidation de la cohésion nationale et de la participation citoyenne ;
3. La réussite de la transition de la RDC vers une société à haute intensité technologique, car la modernisation de la société congolaise est fondamentalement un processus d'intégration de la RDC à la communauté internationale ;
4. L'allocation des ressources publiques avec efficacité et équité.

Le Programme d'Actions de votre Gouvernement tire principalement sa source de plusieurs documents nationaux de planification stratégique et du Programme électoral du Président de la République 2024-2028 intitulé « Allons-y » Unité, Sécurité, Prospérité.

Avant tout, il y a la Vision de développement à l'horizon 2050 comme référentiel stratégique à long terme qui vise à construire une économie diversifiée à croissance inclusive et à revenu intermédiaire en vue de vaincre la pauvreté. Ensuite, le Programme d'Actions du Gouvernement 2024 - 2028 s'est également inspiré des résultats des travaux préparatoires de l'élaboration du Plan National stratégique de Développement (PNSD) 2024-2028 en cours de finalisation par le Gouvernement. Par cette approche, le Programme d'Actions du Gouvernement

sera en cohérence avec le cadre de référence qu'est le PNSD. C'est ainsi que le Gouvernement s'attèlera, dès l'investiture, à le faire valider.

Dans cette même optique de convergence programmatique, la planification et la mise en œuvre des actions, projets et réformes du Programme d'Actions du Gouvernement 2024 - 2028 ont été conçues dans une approche d'alignement avec les différents documents de stratégies nationales et/ou sectorielles, et avec les outils de planification opérationnelle formulés par les ministères sectoriels et adoptés en Conseil des ministres.

Par ailleurs, le Programme d'Actions du Gouvernement 2024-2028 s'inscrit aussi bien dans la poursuite que dans le renforcement des interventions du quinquennat 2019 - 2023. Comme l'a, d'ailleurs, souligné le Chef de l'État lui-même, il est question « d'aller jusqu'au bout de ce que nous avons si bien commencé ». Ainsi, le Programme d'Actions du Gouvernement 2024 - 2028 s'inscrit dans la continuité des réformes, projets et actions qui ont commencé à produire des résultats à l'instar du PDL 145 T.

Sur le plan politique, le Programme d'Actions de votre Gouvernement se fonde sur l**e Programme électoral du Président de la République 2024-2028.** Celui-ci est, dans

son essence, la matérialisation de la vision politique du Président de la République.

En effet, dans son discours d'investiture du 20 janvier 2024, le Président de la République avait rappelé les six engagements majeurs qui forment le contrat qu'il a conclu avec le peuple congolais pour son second mandat. Pour rappel, les promesses électorales du Président de la République, qui sont en même temps les engagements majeurs de ce Programme d'Actions de votre Gouvernement pour le quinquennat 2024-2028, se présentent de la manière suivante :

1. **Créer plus d'emplois** pour absorber les dizaines de milliers de jeunes qui arrivent sur le marché du travail chaque année et réduire le niveau de sous-emploi,
2. **Protéger et renforcer le pouvoir d'achat des ménages congolais** contre les aléas des prix à l'importation et les variations du taux de change afin de leur garantir une qualité de vie stable et digne ;
3. **Mieux protéger le citoyen congolais** afin que la République Démocratique du Congo se rapproche de son destin d' havre de paix pour le bénéfice de l'ensemble de la région d'Afrique centrale et des Grands Lacs ;
4. **Construire une économie plus diversifiée et plus compétitive** ;

5. **Assurer plus d'accès aux services de base** en vue d'éliminer progressivement les disparités géographiques entre milieux urbain et rural, entre provinces, entre grandes et petites villes en ce qui concerne l'offre des services sociaux ; et,
6. **Renforcer l'efficacité des services publics.**

Pour finir, le Programme d'Actions de votre Gouvernement s'est également inspiré des propositions contenues dans les différents mémorandums qui m'ont été remis lors des consultations que j'avais organisées à l'Hôtel du Gouvernement avec les regroupements des partis politiques de la Majorité Présidentielle, les Caucus des députés, les Organisations de la Société Civile et du Patronat. Il prend également en compte l'évolution récente de la situation économique et sociale, la conjoncture régionale et internationale ainsi que les engagements internationaux de développement auxquels la RDC a souscrit.

Honorable Président de l'Assemblée nationale,
Honorables Membres du Bureau,
Honorables Députés nationaux, élus légitimes du peuple,

A ce jour, la République Démocratique du Congo est confrontée à des défis et à des contraintes structurelles majeures qui entravent sa souveraineté, son économie et son développement, lesquels doivent être surmontés pour favoriser l'émergence économique du pays.

Sur le plan sécuritaire, notre pays est confronté à une situation précaire qui demande une action urgente, notamment dans le Nord Kivu où l'armée rwandaise, sous le couvert du mouvement rebelle M23, continue de fragiliser le tissu socio-économique en occupant des parties des territoires de Rutshuru, Masisi et Nyiragongo. La présence de groupes armés étrangers et locaux en Ituri, au Sud-Kivu, au Maniema et au Tanganyika a encore exacerbé l'insécurité et perturbé la coexistence pacifique de la population congolaise.

Dans d'autres parties du pays, notamment le Mai-Ndombe, la Tshopo, le Maniema, l'espace du Grand Kasaï et l'espace du Grand Katanga, il persiste encore des conflits intercommunautaires. De même, dans plusieurs grandes villes de la République, la criminalité urbaine, dénommée « Kuluna », continue à insécuriser les paisibles citoyens.

Sur le plan macroéconomique, malgré les pressions externes et les problèmes de sécurité, l'économie congolaise a affiché des performances satisfaisantes.

La croissance économique soutenue est essentiellement tirée par le secteur extractif exacerbant la vulnérabilité de l'économie congolaise.

De même, l'évolution des niveaux des prix de biens est dominée par la persistance des pressions inflationnistes d'origine externe.

Dans l'entretemps, les réserves internationales se sont établies à USD 5 milliards au 28 décembre 2023, équivalant à 2,8 mois d'importations des biens et services. En revanche, le marché de change est étroit et souvent en tension avec des dépréciations monétaires persistantes.

En ce qui concerne le volet social, le premier mandat du Chef de l'Etat a été marqué par des efforts importants dans les secteurs de la santé et de l'éducation, notamment avec la mise en place progressive de la Couverture Santé universelle et la gratuité de l'enseignement de base.

La gratuité de la maternité est effective dans la ville Province de Kinshasa et se met en place progressivement dans les autres provinces.

La gratuité de l'enseignement de base est devenue opérationnelle depuis septembre 2019, avec des résultats probants. Des efforts seront faits pour pérenniser cette réforme phare du premier quinquennat en mettant l'accent sur la

construction, la réhabilitation et l'équipement des écoles ainsi que la formation des enseignants.

De la même manière, des efforts importants ont été engagés dans la desserte d'eau et d'électricité pour résorber les perturbations dans leur distribution. Mais, la vétusté des équipements de production et de distribution, la faiblesse de gestion, le volume des créances sur l'Etat et le faible taux d'investissements dans ces secteurs limitent la capacité du pays à faire face aux besoins de la population.

Par ailleurs, les conflits armés récurrents dans certaines régions du pays interrompent les chaînes d'approvisionnement et entravent l'accès aux terres agricoles et aux marchés. À cela s'ajoutent la pauvreté et les inégalités, les conséquences du changement climatique, notamment la sécheresse, les inondations, les érosions, qui accentuent la pauvreté et contribuent à l'insécurité alimentaire des populations et à la malnutrition infantile.

La formulation des actions, projets et réformes de ce Programme s'est fondée sur une analyse exhaustive de ces défis et de ces contraintes structurelles majeures qui entravent l'économie et le développement de la République Démocratique du Congo, lesquelles contraintes doivent être surmontées pour favoriser l'émergence économique du pays.

Et donc, pour surmonter ces obstacles, la RDC doit adopter des politiques économiques solides, favoriser la diversification économique, renforcer ses institutions et lutter efficacement contre la corruption afin d'assurer une croissance inclusive et durable. Ces réformes nécessitent une approche intégrée impliquant le gouvernement, les partenaires internationaux, le secteur privé et la société civile pour garantir des progrès durables, en vue de l'atteinte des Objectifs de Développement Durable.

Compte tenu de l'ampleur de ces contraintes structurelles, le Programme d'Actions du Gouvernement 2024-2028 traduit la ferme volonté du Gouvernement congolais d'atteindre un double objectif, à savoir:

- Consolider les acquis du premier mandat en vue de parachever l'avènement d'un Congo plus uni, mieux sécurisé, avant-gardiste à la souveraineté affirmée et plus prospère ; et,
- Poser définitivement les jalons d'un Congo émergent dans lequel l'autorité de l'État est consolidée, la solidarité renforcée et les villes connectées pour le meilleur.

Pour atteindre ces objectifs, le Programme d'Actions de votre Gouvernement définit ses grandes orientations, objectifs, axes

d'intervention et actions prioritaires en vue de guider ses décisions stratégiques et opérationnelles. Ce Cadre d'orientation stratégique est structuré en six piliers (6) :

I. Construire une économie diversifiée et compétitive pour créer plus d'emplois et protéger le pouvoir d'achat des ménages ;
II. Protéger le territoire national et sécuriser les personnes et leurs biens ;
III. Aménager le territoire national en vue d'une connectivité maximale ;
IV. Garantir l'accès aux services sociaux de base ;
V. Renforcer les capacités du Congolais pour participer à la construction du pays.
VI. Gérer durablement et de manière responsable l'écosystème de la RDC face aux changements climatiques.

Ces six (6) piliers permettront, par leurs synergies et leurs effets complémentaires et cumulatifs, d'accélérer le développement économique et social de la RD Congo. Ces piliers se déclinent en 52 axes stratégiques qui correspondent aux différents domaines d'intervention. À leur tour, les 52 axes stratégiques se déclinent en 326 actions, projets et réformes qui seront respectivement mis en œuvre par les ministères sectoriels. Certaines de ces

actions constituent des exigences immédiates, et d'autres relèvent de la nécessité de transformer structurellement notre société ainsi que notre économie.

Honorable Président de l'Assemblée nationale,
Honorables Membres du Bureau,
Honorables Députés nationaux, élus légitimes du peuple,

Permettez-moi maintenant d'attirer l'attention de votre auguste Assemblée sur ce que votre Gouvernement entend réaliser pour les 5 prochaines années en vue de matérialiser notre ambition de bâtir un Etat plus uni et mieux sécurisé, une économie plus diversifiée et compétitive et une société plus juste pour un développement durable.

Le premier pilier de ce Programme a pour objectif de créer plus d'emplois et protéger le pouvoir d'achat des ménages. Il regroupe en lui-même les deux premiers engagements électoraux du Président de la République : « plus d'emplois » et « plus de pouvoir d'achat ».

En effet, les efforts de stabilisation du cadre macroéconomique du pays déployés durant le premier quinquennat n'ont pas suffisamment facilité la création d'emplois , ni garanti la protection du pouvoir d'achat face à une démographie galopante.

Dans le même temps, les fruits de la croissance économique et tous les efforts de redistribution ont été réduits par de faibles revenus, l'envolée des prix mondiaux et la dépréciation de la monnaie nationale.

C'est compte tenu de ce constat que le Gouvernement que je dirige a fait le choix de mettre en œuvre une politique claire de lutte contre la cherté de la vie visant à atténuer les effets des chocs internes et externes sur les prix intérieurs, tels que les chocs sur le coût d'importation des biens, sur l'offre des biens alimentaires et sur le coût de l'énergie observés à la suite notamment de la guerre russo-ukrainienne, ainsi que les chocs liés à la situation sécuritaire du pays.

Pour atteindre les objectifs de ce pilier, l'action gouvernementale s'articule autour de deux volets : la stabilisation du cadre macroéconomique d'une part et la poursuite de la transformation structurelle de notre économie, d'autre part.

S'agissant de la stabilisation du cadre macroéconomique, le Gouvernement entend mobiliser ses partenaires financiers et orienter son action économique pour mettre le pays dans une trajectoire émergente et mieux redistribuer les fruits de la croissance économique. Pour ce faire, le Programme économique du Gouvernement mettra en œuvre, à court terme, des mesures

d'atténuation pour stabiliser le cadre macroéconomique et réduire le coût de la vie, et celles d'augmentation des revenus, tant des travailleurs dans le secteur public que privé.

Ce volet se décline en trois axes stratégiques d'intervention à savoir :

- L'amélioration de la gestion des Finances publiques dans une perspective de plus de transparence, plus d'efficience et plus de redevabilité ;
- Le renforcement des instruments monétaires et de change et développement du système financier national ;
- La poursuite de la mise en œuvre des réformes structurelles macroéconomiques pour stimuler l'investissement privé et améliorer le mécanisme de régulation des prix des produits alimentaires de grande consommation et des produits pétroliers.

Une des importantes réformes dans le secteur financier et économique concerne la libéralisation du secteur des assurances. En effet, au cours des 5 dernières années, le secteur a pu produire des résultats probants et encourageants, en faisant passer notre marché de usd 70 millions en 2018 à plus de usd 320 millions à fin 2023.

En vue de permettre à ce secteur de jouer pleinement son rôle de placeur institutionnel dans le financement de notre économie, dans la protection des investissements et l'amélioration du climat des affaires ainsi que la protection sociale de nos compatriotes et de leurs patrimoines, votre Gouvernement travaillera activement dans ce secteur, notamment en accompagnant l'Autorité de régulation et de contrôle des assurances (ARCA) dans ses missions.

Le volet de la transformation structurelle de l'économie vise la diversification de l'économie tout en relevant le défi de la dépendance excessive vis-à-vis des ressources naturelles qui nécessite une approche holistique.

En effet, les ressources publiques, dominées actuellement par le secteur minier, seront orientées vers les secteurs agricole, industriel et touristique, tirant parti de la riche biodiversité du pays.

La revanche du sol congolais sur le sous-sol est une nécessité pour permettre à l'économie congolaise de se hisser au rang des nations à revenu intermédiaire et résilientes face aux diverses formes de volatilités. Investir dans l'agriculture moderne et durable créera des emplois, réduira la pauvreté et stimulera la croissance économique. Parallèlement, l'industrialisation, la transformation locale et le développement du tourisme seront

encouragés et favoriseront une croissance économique plus équilibrée et résiliente, réduisant ainsi la vulnérabilité aux fluctuations des prix des matières premières.

Ce volet s'articulera autour des 4 axes stratégiques bâtis sur un ensemble d'actions, projets, programmes ou réformes qui sont regroupés suivant une logique des thématiques sectorielles.

Le premier axe est orienté vers la modernisation et le développement des secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage.

Le deuxième concerne le renforcement des liens commerciaux avec les partenaires régionaux et internationaux.

Et enfin, le troisième vise la création et le développement des petites et moyennes entreprises à travers des politiques de soutien et des programmes d'accompagnement. En effet, les très petites unités de production informelles qui se dénombrent en millions à travers le pays sont des viviers d'emplois à qui il manque des espaces de travail fonctionnels et connectés aux réseaux des infrastructures de base, l'accès au crédit, un environnement d'affaires libéré des entraves d'une bureaucratie peu efficace, des travailleurs qualifiés, et des débouchés commerciaux sûrs.

Votre Gouvernement envisage ainsi de créer 2,6 millions d'emplois par ce programme. Placé sous la coordination des

ministères de l'Économie nationale et de l'Industrie et PME, ce programme consistera, en partenariat avec le secteur privé, à regrouper dans les villes de plus de 1 million d'habitants, en commençant par Kinshasa, Lubumbashi, et Kisangani, les corps de métiers qui travaillent aujourd'hui en plein air, sans accès au crédit ou à toute autre forme d'appui de la part de l'État, pour leur faire bénéficier des avantages susceptibles d'accélérer leur formalisation.

Le quatrième axe stratégique de ce volet concerne le développement d'un secteur industriel compétitif et diversifié.

Dans le but de bâtir une économie diversifiée et compétitive, votre Gouvernement poursuivra les efforts annoncés dans le Document de la Politique et des Stratégies Industrielles (DPSI) 2019-2023. Le Plan Directeur d'Industrialisation (PDI) qui en est le bras opérationnel a identifié six zones industrielles et leurs orientations de développement sur la base des avantages comparatifs.

Le Gouvernement veillera à lancer les projets censés déclencher le développement industriel dans ces zones. Il s'agit essentiellement des projets :

- **d'électrification** (grands barrages hydroélectriques dont le Grand Inga, énergie solaire, centrales thermiques),

- **de transport** (port de Banana, chemin de fer Banana-Kinshasa, principales routes nationales, connexions ferroviaires), et
- **de communication** (dorsales à fibre optique).

Le cinquième axe stratégique de ce volet regroupe l'ensemble des actions qui concourent à la gestion durable des ressources naturelles du pays et à la maximisation des retombées socio-économiques du secteur extractif.

En effet, au cours des cinq dernières années, le secteur a été marqué par deux développements encourageants : d'une part, l'initiative de la mise en place d'une chaîne de valeur des batteries des véhicules électriques et d'autre part, l'encadrement des artisans miniers du cobalt.

Ainsi, poursuivant ces efforts, le Gouvernement veillera à assainir la chaîne d'approvisionnement des minerais pour mettre la RDC dans la meilleure position pour tirer profit des opportunités offertes par la transition énergétique. La création en 2019 de l'Autorité de Régulation et de Contrôle des Minerais Stratégiques (ARECOMS) et celle de l'Entreprise Générale de Cobalt (EGC) participent de ces efforts.

Dans cet élan, et compte tenu des impératifs de la transition énergétique, le Gouvernement entreprendra, sous cet axe

stratégique, 18 actions dûment recensées, en vue d'atteindre les 4 objectifs spécifiques ci-après :

1. Promouvoir l'image de la RDC comme destination fiable des investissements étrangers dans le secteur minier et des hydrocarbures ;
2. Renforcer les capacités de l'administration minière ;
3. Intensifier les recherches géologiques ;
4. Développer une industrie minière compétitive.

Le sixième et dernier axe stratégique de cet agenda de transformation structurelle de notre économie concerne la valorisation du potentiel touristique de notre pays. Il s'agit là d'une question cruciale qui peut contribuer durablement, à la fois, au développement économique du pays, à la création d'emplois et à la préservation de ses richesses naturelles et culturelles.

À ce propos, le Gouvernement de la République poursuivra deux objectifs généraux dans ce secteur : développer une offre touristique diversifiée et attrayante pour les visiteurs nationaux et internationaux et promouvoir un tourisme durable qui préserve l'environnement naturel et culturel de la RDC pour les générations futures. L'implication des communautés locales dans

le secteur touristique contribuera également à un développement équitable et responsable.

Honorable Président de l'Assemblée,
Honorables Membres du Bureau,
Honorables Députés nationaux, dignes représentants du peuple,

Comme vous le savez, notre pays fait face à une agression étrangère rwandaise qui a forcé des millions de nos concitoyens à fuir leurs foyers, abandonnant tout ce qu'ils avaient pour chercher refuge dans des camps de fortune, dépourvus de toute assistance humanitaire adéquate. Ces hommes, femmes et enfants innocents sont confrontés à des conditions inhumaines, à la faim, à la maladie et au désespoir, alors que nous nous efforçons de trouver des solutions pour répondre à cette crise déchirante.

Il est de notre devoir en tant que nation souveraine et solidaire de protéger notre peuple et de répondre à cette tragédie avec compassion, détermination et fermeté. Nous ne pouvons rester les bras croisés face à la souffrance de nos concitoyens. Nous devons agir rapidement et efficacement pour fournir une assistance humanitaire d'urgence, garantir la sécurité des personnes déplacées et travailler sans relâche pour mettre fin à

cette agression étrangère et rétablir la paix et la stabilité dans notre pays. En ces moments sombres, l'unité et la solidarité de notre nation seront notre force et notre espoir pour surmonter cette épreuve avec dignité et résilience.

C'est pourquoi le deuxième pilier de ce Programme d'Actions du Gouvernement entend apporter des réponses aux questions liées à la protection du territoire national et de la sécurisation de la population et de ses biens.

Il est structuré en 7 axes stratégiques d'intervention qui recoupent 4 thématiques liées à la paix et à la sécurité avec au total 56 actions pour un coût cumulé sur les 5 ans estimé à 55,4 mille milliards de CDF et une moyenne annuelle de 11 mille milliards de CDF. Ce qui représente 20 pour cent du coût total de ce programme.

Le premier axe stratégique de ce pilier concerne la poursuite de la montée en puissance de nos Forces de Défense et de Sécurité. Il poursuit un triple objectif qui concerne respectivement les Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC), la Police nationale Congolaise et les autres Forces de Défense et de Sécurité civile.

S'agissant des Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC), votre Gouvernement s'engage à assurer le financement et à opérationnaliser les actions et projets contenus dans la loi de programmation militaire en vue d'accroître l'efficacité des FARDC dans l'accomplissement de leurs missions, renforçant ainsi la protection et la sécurité de notre territoire et de sa population. Cet engagement implique la poursuite des recrutements au sein des FARDC en vue de rajeunir les troupes et de dégager les inactifs.

Dans cette même lancée, votre Gouvernement prend un double engagement. Le premier consiste à accélérer la mise en œuvre de la loi instituant la Réserve Armée de la Défense et du Document de politique de défense de la République Démocratique du Congo. Le deuxième est celui d'élaborer un plan de financement détaillé en identifiant les besoins financiers spécifiques de chaque force de défense et de sécurité civile, et en créant un plan financier précis pour chaque stratégie. En outre, il procèdera à une révision périodique des mécanismes de financement existants en les évaluant pour déterminer s'ils sont adéquats pour soutenir les actions et projets des forces de défense et de sécurité civile. Si nécessaire, il envisagera des

ajustements ou l'introduction de nouvelles sources de financement.

En ce qui concerne la Police nationale Congolaise, les efforts de votre Gouvernement seront orientés à assurer le financement et à opérationnaliser les actions et projets contenus dans la loi de programmation de la police nationale congolaise.

Parmi les actions retenues, il y a lieu de citer à titre illustratif :

(i) Construire une académie de haut niveau de la Police nationale Congolaise ;

(ii) Rehausser les conditions d'éligibilité (standards) pour le recrutement au sein de la Police ;

(iii) Former régulièrement 14 000 policiers dans les Écoles de Police, 21 000 en formations initiales accélérées et 400 Commissaires dans les Académies de Police ;

(iv) Assurer une répartition équilibrée sur l'ensemble du territoire national ; et

(v) Garantir l'investissement public dans l'équipement, les outils de surveillance modernes et la logistique de la PNC.

Au chapitre du parachèvement de la réforme du système de sécurité (RSS), l'action de votre Gouvernement consistera à renforcer les mécanismes de coordination et d'intégration du système de défense et de sécurité. Pour atteindre cet objectif, il

sera mis en place une gouvernance intégrée du système de défense et de sécurité en vue de prévenir et de répondre efficacement à toutes les menaces contre le territoire et la population.

Honorable Président de l'Assemblée,
Honorables Membres du Bureau,
Honorables Députés nationaux, dignes représentants du peuple,

L'ambition de la République Démocratique du Congo en matière de paix et de sécurité ne peut être dissociée de **l'engagement de renforcer la cohésion communautaire**. Cet engagement est essentiel pour garantir une paix durable dans notre société.

C'est pourquoi votre Gouvernement agira en cette matière à partir de deux approches.

En premier lieu, celle de la prévention des conflits. En effet, lorsque les communautés sont unies et interagissent de manière harmonieuse, cela réduit les risques de tensions, de divisions et de conflits internes. Une forte cohésion communautaire peut servir de mécanisme de prévention des conflits en favorisant le dialogue, la compréhension mutuelle et le respect des différences.

En second lieu, celle de la résolution pacifique des conflits, car, en cas de tension ou de conflit, une communauté cohésive est mieux placée pour promouvoir des mécanismes de résolution pacifique des conflits, tels que la médiation, la négociation et le dialogue inclusif. La solidarité et la coopération au sein de la communauté facilitent le processus de réconciliation et de reconstruction après un conflit.

Partant de ces deux approches, le Gouvernement mettra en place un dispositif de prévention et de résolution des conflits intercommunautaires et coutumiers. Il dotera des moyens conséquents et renforcera les capacités d'intervention des Commissions Consultatives de Règlement des Conflits Coutumiers (CCRCC).

Dans le même souci de garantir une paix durable, votre Gouvernement s'engage à **poursuivre la politique de réinsertion socio-économique des jeunes démobilisés à travers le Programme de Désarmement, Démobilisation, Relèvement Communautaire et Stabilisation**. Pour ce faire, il garantit la mise à disposition des ressources budgétaires suffisantes au PDDRCS pour assurer le démarrage des segments Désarmement et Démobilisation. Il prévoit de poursuivre l'opérationnalisation des coordinations provinciales du Programme et doter de ressources nécessaires pour garantir une

gestion effective des centres de transit et de réinsertion des ex-combattants démobilisés.

Dans le domaine de la diplomatie, votre Gouvernement s'inscrit dans une approche proactive et engagée, cherchant activement à résoudre les conflits, à promouvoir la paix, la sécurité et le développement, ainsi qu'à renforcer les relations internationales.

Il ne ménagera aucun effort pour défendre et promouvoir les intérêts de la RD Congo sur la scène internationale. Son action extérieure reposera également sur la coopération et le dialogue multilatéraux, favorisant ainsi la collaboration entre les nations pour relever les défis mondiaux tels que le changement climatique, la pauvreté, ou les pandémies, en mettant l'accent sur la recherche de solutions communes.

C'est compte tenu de cette ambition d'instaurer une nouvelle ère diplomatique axée sur des capacités d'analyse, de renseignement, de communication et de planification stratégique robuste, centrée sur les intérêts nationaux, que l'objectif principal **sera de valoriser la position géostratégique de la RDC et restaurer son image de marque.**

Dans cette perspective, plusieurs autres actions sont identifiées. Il s'agit notamment de :

1. Régulariser les arriérés des cotisations pour être en conformité avec les engagements financiers au sein des organisations ;
2. Réhabiliter et rationaliser les missions diplomatiques ;
3. Promouvoir la nomination des cadres congolais au sein des différentes organisations régionales et internationales ;
4. Doter l'Académie Diplomatique de moyens conséquents et redynamiser ses activités formatives ;
5. Accompagner la nouvelle configuration de la présence onusienne en RDC après le départ de la MONUSCO.

S'agissant de ce dernier point, le retrait progressif, ordonné et responsable de la MONUSCO en République Démocratique du Congo est une étape cruciale que nous aborderons avec sérieux et engagement.

À ce jour, ce processus touche à sa fin dans la province du Sud-Kivu, et dès le début du mois de juillet, et après évaluation, nous entamerons la transition vers une nouvelle phase. En collaboration étroite avec les Agences, Fonds et Programmes du Système des Nations Unies, le gouvernement s'efforcera de poursuivre les différents projets qui étaient précédemment gérés par la MONUSCO, assurant ainsi une continuité dans nos efforts de stabilité et de développement.

Nous envisageons aussi la planification conjointe de la seconde phase du processus de désengagement de la MONUSCO. Parallèlement, il est impératif que nous accompagnions la nouvelle configuration onusienne en RDC après le retrait de la Monusco, afin d'assurer une transition harmonieuse et efficace vers une plus grande autonomie et responsabilité en matière de sécurité et de stabilité.

Honorable Président de l'Assemblée,
Honorables Membres du Bureau,
Honorables Députés nationaux, élus légitimes du peuple,

L'engagement de renforcer l'autorité de l'État, de promouvoir l'État de droit et la démocratie n'est qu'un vœu pieux sans un appareil judiciaire restauré et sécurisé. **Il est donc impérieux d'améliorer le fonctionnement de l'appareil judiciaire et de veiller à la bonne administration de la justice d'une part, et d'autre part, d'améliorer les conditions de vie et de travail des magistrats et du personnel judiciaire.**

Partant du constat peu reluisant de ce secteur, votre Gouvernement s'engage à poursuivre l'amélioration de la gouvernance judiciaire à travers la garantie de l'accès au droit et à une justice de qualité pour tous et améliorer la performance de l'administration de la justice.

Pour atteindre cet objectif, plusieurs actions identifiées seront mises en œuvre durant ce quinquennat.

Le Gouvernement mettra en place un fonds d'aide judiciaire en vue de faciliter l'accès à la justice pour les plus démunis et les personnes en situation de vulnérabilité. Il poursuivra l'amélioration progressive des conditions salariales et de travail du personnel judiciaire et dynamisera le fonctionnement des chambres disciplinaires du Conseil Supérieur de la Magistrature.

En vue de l'exigence de la transparence dans les procédures judiciaires le Gouvernement soutiendra les médias et les organisations de la société civile dans la cadre d'un partenariat en vue de favoriser le contrôle citoyen qui pourrait se traduire notamment par la dénonciation des cas de corruption judiciaire. La mesure phare de votre Gouvernement dans ce secteur sera celle d'assurer une couverture optimale en termes d'implantation des cours et tribunaux pour une bonne distribution de la justice en rapport avec la décentralisation territoriale (chefferie, territoire, ville, province).

Honorable Président de l'Assemblée nationale,
Honorables Membres du Bureau,
Honorables Députés nationaux, élus légitimes du peuple,

Le troisième pilier de ce Programme d'actions du Gouvernement porte l'ambition d'aménager le territoire national en vue d'une connectivité maximale. Il comprend au total 8 axes stratégiques et 41 actions dont le coût cumulé sur les 5 ans est estimé à 63,3 mille milliards de CDF et une moyenne annuelle de 13,8 mille milliards de CDF. Ce qui représente 25 pour cent du coût total de ce programme.

La modernisation des infrastructures de transport et l'aménagement du territoire constituent le socle pour stimuler la croissance économique, créer des emplois, améliorer la qualité de vie et favoriser le développement durable. À travers des axes stratégiques clairs et ciblés, tels que l'investissement dans les infrastructures de transport, l'amélioration de l'accès aux services de transport et de communication, la promotion des nouvelles technologies de l'information et de communication, et le développement urbain durable, le Gouvernement vise à répondre aux besoins fondamentaux du secteur privé et des ménages. Il assure ainsi un avenir prospère pour tous les citoyens congolais.

Ce pilier intègre trois principaux volets. Le premier porte sur la connectivité du pays, le deuxième sur la numérisation de la société congolaise et le troisième sur l'habitat et le logement.

La connectivité du pays sera assurée par plusieurs actions ciblées qui portent sur les investissements dans les infrastructures de transport pour favoriser la mobilité et développer des modes de déplacement multimodaux d'une part et d'autre part, sur l'amélioration de l'accès au service de transport et voies de communication.

S'agissant des investissements dans les infrastructures, 11 projets phares ont été ciblés dont 5 peuvent illustrer l'engagement de votre Gouvernement à poser définitivement les jalons de la connectivité du territoire. Il s'agit notamment des actions suivantes :

- Lancer les travaux d'urgence des sections les plus abimées des routes de commerce transfrontalier et d'interconnexion (RN2 Bukavu-Shabunda-Kindu, RN3 Bukavu-Walikale-Kisangani, RN23 Zongo— Libenge-Gemena-Bumba-Akula, RN5 Bukavu-Uvira- Baraka- Fizi, RN27 Mahagi-Bunia-Komanda, RN4 Kisangani-Buta, RN16 Kisantu-Kimvula-Popokabaka) ;
- Réhabiliter et moderniser la voie ferrée reliant Lubumbashi à Ilebo ;
- Accélérer la construction du Port en Eaux Profondes de Banana ;

- Lancer et accélérer les travaux de construction et de modernisation des aéroports, notamment celui de N'djili à Kinshasa , Kavumu à Bukavu, Boende dans la Tshuapa et Bipemba à Mbuji-Mayi.

Par ailleurs, votre Gouvernement mettra en place un groupe de travail ad hoc qui comprendra les délégués de l'Agence Congolaise des Grands Travaux (ACGT), la Cellule Infrastructures du ministère des Infrastructures et Travaux Publics, l'Office des Routes, l'Office des Voiries et Drainages (OVD), le Groupe d'Études des Transports, le Comité de suivi du Plan Directeur des Transports Urbains de Kinshasa (PDTU-Kinshasa) chargé de proposer des mesures urgentes pour le désengorgement de Kinshasa, Matadi, et de la RN 1 dans le segment Kinshasa-Matadi.

Il s'engage également à réhabiliter et entretenir 10 000 kilomètres de routes de desserte agricole par an à travers les 145 territoires en guise d'alignement à l'initiative présidentielle prioritaire concernant les routes de desserte agricole du PDL 145 T.

S'agissant de l'axe d'amélioration de l'accès au service de transport et voies de communication dont la finalité est d'assurer la mobilité des personnes et des biens ainsi que l'interconnectivité des territoires, votre Gouvernement retiendra

comme action prioritaire le renforcement des capacités de l'ONATRA pour lui permettre de jouer son rôle de vecteur de l'interconnectivité de nos territoires. Pour ce faire, trois grandes actions ont été identifiées. Il s'agit de :

- La réhabilitation du transbordeur du Chantier Naval de Ndolo et l'équipement des autres chantiers navals de la partie Ouest du pays appartenant à l'ONATRA, la RVF, la SNCC et Chanimetal ;
- La modernisation du chemin de fer Matadi-Kinshasa (modernisation de la voie, système de signalisation, télécommunications, construction d'ouvrages d'art) ;
- L'acquisition du matériel roulant et tracté.

Dans le même ordre d'idées, votre Gouvernement soutiendra la campagne de balisage d'urgence du fleuve Congo et des rivières KWILU, Kasaï, et Sankuru jusqu'au port de NDOMBA et accélérera la mise en œuvre du projet METRO-KIN pour améliorer le transport urbain dans la ville de Kinshasa.

Concernant la numérisation de la société congolaise, je me dois de préciser que le fait d'avoir fusionné les deux ministères , du Numérique et celui des PTNTIC dans votre Gouvernement n'est pas synonyme d'oublier les objectifs de transformation numérique indispensable à notre développement. C'est pourquoi votre Gouvernement s'engage à développer des

réseaux de communication et d'accès à internet en vue de favoriser l'inclusion numérique et le développement de l'économie numérique dans tous les aspects de la vie nationale.

Pour ce faire, le Gouvernement a identifié une dizaine d'actions qui convergent toutes vers cet objectif. Les actions les plus emblématiques à mener dans ce secteur sont les suivantes :

- Mettre en action les projets restants du Plan National du Numérique « Horizon 2025 » ;
- Établir une identité numérique et rendre opérationnel le projet du « Guichet Numérique » ;
- Mettre en place et activer le Fonds de Développement de Service Universel (FDSU) ;
- Déployer la première phase du schéma directeur eDRC, couvrant 50 000 kilomètres du réseau national en fibre optique ;
- Assurer le fonctionnement complet de l'Intranet gouvernemental ;
- Implanter une Académie des Mathématiques, des Sciences Informatiques et de l'Intelligence Artificielle à Kinshasa ;

Le dernier volet de ce pilier concerne la problématique de l'habitat et du logement décent. Il est structuré en un seul axe orienté vers la promotion du développement urbain durable en investissant dans l'urbanisme et l'aménagement du territoire.

Il a pour objectif spécifique de gérer l'urbanisation et de prévenir les problèmes d'accès aux services dans les villes.

Pour atteindre cet objectif, votre Gouvernement prendra un moratoire sur les cessions foncières dans les zones rurales à problème. Des ressources conséquentes seront allouées à l'Agence Nationale d'Aménagement du Territoire et au Fonds National d'Aménagement du Territoire pour leur permettre de mener à bien leur politique. Par ailleurs, votre Gouvernement s'engage à favoriser la construction des logements sociaux et les initiatives de construction de logements pour les groupes socioprofessionnels. Dans le domaine du patrimoine privé de l'Etat, votre Gouvernement prévoit de dresser un inventaire complet des biens, de réhabiliter et de récupérer les biens spoliés et d'actualiser les tarifs de location.

Honorable Président de l'Assemblée nationale,
Honorables Membres du Bureau,
Honorables Députés nationaux, élus légitimes du peuple,

Nous voici arrivés au quatrième pilier de notre Programme d'Actions du Gouvernement consacré à l'accès aux services sociaux de base.

L'accès aux services sociaux de base est un droit fondamental pour tous les citoyens et un élément essentiel pour assurer le bien-être et la dignité de chacun. Pour mettre en œuvre ces mesures et pour atteindre les objectifs spécifiques de ce pilier, votre Gouvernement adoptera une approche intégrée en vue de garantir un accès équitable et universel aux services sociaux de base, renforçant ainsi la cohésion sociale et la solidarité au sein de notre société.

Les projets, réformes et actions de ce pilier sont regroupés autour de 5 volets ou secteurs qui concourent à la promotion du capital humain. Il s'agit de l'accès à l'eau et à l'électricité, l'accès à l'éducation et aux soins de santé, l'accès à la culture et aux sports, l'accès à la protection sociale et finalement l'accès à l'information.

Ces différents volets se déclinent en 12 axes stratégiques regroupant au total 53 actions dont le coût cumulé sur les 5 ans est estimé à 41,6 mille milliards de CDF et une moyenne annuelle de 8,3 mille milliards de CDF. Ce qui représente 15 pour cent du coût total de ce programme.

Le volet d'accès à l'eau et à l'électricité intègre deux axes stratégiques.

Dans le premier, il s'agit de garantir l'accès à l'eau potable et à l'assainissement en investissant dans les infrastructures hydrauliques

Il intègre 4 objectifs spécifiques, à savoir :

- Élaborer un cadre institutionnel performant, capable d'assurer son rôle normatif et réglementaire et de protéger les droits de tout usager ;
- Assurer un service public de qualité ;
- Créer les conditions favorables à l'engagement des opérateurs de qualité ;
- Mettre en place un système de régulation efficace, indépendant et financièrement viable.

Le deuxième axe stratégique est la garantie de l'accès à l'énergie en investissant dans les infrastructures électriques. En effet, pour faire face aux innombrables défis de ce secteur, votre Gouvernement s'engage à **garantir un accès fiable à l'électricité pour tous les groupes sociaux.** Pour ce faire, il prendra des mesures urgentes relatives à l'amélioration significative de la desserte en électricité dans les grandes villes. Il s'engage également à améliorer la productivité d'Inga I et II

pour porter la puissance à 1 300 MW, et à finaliser et à mettre en service les nouvelles centrales hydroélectriques de KATENDE et de KAKOBOLA. En sus, des efforts seront consentis pour rénover et étendre le réseau de distribution HT 72 kV de Tshikapa-Kamonya, Inga-Kolwezi, etc.

Par ailleurs, votre Gouvernement fait sienne l'ambition de transformer le secteur de l'électricité en un pilier de revitalisation et de croissance de l'économie congolaise. C'est pourquoi, il s'engage à finaliser le montage du programme Grand Inga, de poursuivre la réforme de la SNEL et le déploiement de l'organe de régulation du secteur (ARE) et finalement, financer le fonds MWINDA sous la gestion de l'ANSER et finaliser l'élaboration du schéma directeur de l'électrification du pays incluant une normalisation technique et la description des infrastructures de production, de transport, et de distribution de l'énergie.

Le deuxième volet de ce pilier concerne l'**accès à l'éducation et aux soins de santé.**

Dans ces deux secteurs, Le Gouvernement maintiendra l'engagement de continuer à améliorer le bien-être social de la population.

Dans le secteur précis de l'éducation, l'engagement de votre Gouvernement s'inscrit dans la poursuite et le parachèvement de la mise en place d'un système éducatif performant, inclusif et

équitable. Cet axe stratégique, qui intègre au total 15 actions, a pour objectif de construire un système éducatif contribuant efficacement au développement national, à la citoyenneté et à la promotion de l'éthique du travail.

La gratuité de l'enseignement de base sera complétée par des efforts pour améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des enseignants. Par ailleurs, le Gouvernement continuera à moderniser les infrastructures universitaires et soutenir la recherche scientifique.

Dans le domaine de la santé, le Gouvernement continuera à mettre en œuvre la Couverture Santé Universelle visant à garantir l'accès aux soins pour tous, en commençant par la gratuité des accouchements, en instaurant un régime de santé obligatoire pour tous les citoyens et en renforçant les services de santé publique.

La garantie de l'accès aux soins de santé de qualité pour tous constitue un moyen pour atteindre l'objectif fixé par le Gouvernement dans ce domaine. Il s'agit d'augmenter l'espérance de vie du Congolais. C'est la raison pour laquelle plusieurs actions seront entreprises dès l'investiture, notamment :

- Étendre la CSU à l'assurance maladie de certaines catégories de la population (enseignants, militaires, policiers, invalides de guerre et de la police et retraités) ;
- Étendre la gratuité des accouchements et les soins aux nouveau-nés dans toutes les provinces ;
- Poursuivre la réfection et l'équipement des hôpitaux généraux de référence des chefs-lieux des provinces ;
- Élaborer et signer le décret favorisant l'opérationnalisation du système national d'approvisionnement en médicaments à travers l'Autorité Congolaise de Réglementation pharmaceutique et mettre en place l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Médicaments pour l'optimisation de la distribution des médicaments aux établissements des soins et dépôts pharmaceutiques.

Le troisième volet est relatif à l'accès à la culture et aux sports.

L'accès à la culture et aux sports est également un élément essentiel pour le développement personnel, social et communautaire. En garantissant un accès équitable à la culture et aux sports, les actions prévues dans ce volet contribueront à enrichir la vie des citoyens, à renforcer le sentiment

d'appartenance à la communauté et à promouvoir la diversité culturelle et le bien-être général de la société.

Ce volet se décline en deux axes stratégiques.

Le premier axe concerne la promotion de la culture et des arts congolais dans toutes leurs dimensions. Il a pour objectif de mettre en valeur et faire connaitre l'immense patrimoine culturel du pays.

Le second est relatif à la promotion des sports comme l'un des leviers du rayonnement du pays et de l'amélioration de la santé du Congolais. Il comporte deux actions qui convergent vers l'objectif de promouvoir une classe de citoyens sains d'esprit et de corps, capables de contribuer efficacement au développement. Il s'agira notamment de relancer les jeux congolais et provinciaux notamment, en utilisant les infrastructures construites lors des jeux de la francophonie d'une part et d'autre part, construire et moderniser les infrastructures sportives dans toutes les provinces.

S'agissant du quatrième volet celui-ci porte sur l'accès à la protection sociale.

Tout comme les autres volets de ce pilier, l'accès à la protection sociale est également un droit fondamental qui garantit la sécurité économique et le bien-être des individus, en particulier

en cas de difficultés financières, de maladie, de chômage ou de vieillesse.

En effet, en garantissant un accès équitable à la protection sociale, votre Gouvernement aspire à protéger les personnes les plus vulnérables contre les risques sociaux et économiques, tels que la pauvreté, le chômage et l'exclusion sociale. Il contribuera ainsi à réduire les inégalités, à promouvoir la solidarité sociale et à assurer le bien-être et la dignité de tous les Congolais et de toutes les Congolaises.

Ce volet comprend 3 axes stratégiques à savoir : (i) la réduction des inégalités homme-femme et les violences faites aux femmes, (ii) la promotion d' un emploi décent, la Sécurité sociale pour tous et la gestion des risques , (iii) l'insertion sociale et l'entrepreneuriat des jeunes.

S'agissant de la réduction des inégalités homme-femme et les violences faites aux femmes, votre Gouvernement accordera à la femme congolaise sa juste place au sein de la communauté en favorisant sa participation au développement du pays à tous les niveaux et en luttant contre les violences liées au genre.

Pour ce faire, trois actions principales ont été ciblées. En premier lieu, il s'agira d'augmenter le quota de participation des femmes dans les institutions, politicoadministratives. En second lieu,

votre Gouvernement construira de centres de suivi des Violences Basées sur le Genre et installera des antennes provinciales de l' Agence Nationale de Lutte Contre les Violences Faites à la Femme, à la Jeune et Petite Fille (AVIFEM). Et en dernier lieu, il sera mis en œuvre un Plan d'action de la Stratégie nationale de la lutte contre les violences basées sur le Genre (implantation des CISM, opérationnalisation de l'AVIFEM).

En ce qui concerne la promotion de l'emploi décent, de la Sécurité sociale pour tous et la gestion des risques, le Gouvernement que je dirige entend créer une classe moyenne susceptible de participer à la création de richesses ainsi qu'à l'effort de développement national. Dans ce secteur, il est envisagé de mener 4 actions phares. Il s'agit notamment de :

1. Construire par des partenariats public-privé des ateliers de travail mutualisés dans les villes de plus de 1 million d'habitants, en commençant par Kinshasa, Lubumbashi, et Kisangani ;
2. Créer 40 pôles d'agropreneurs organisés en filières par province par an, avec une capacité de 200 postes de travail par pôle ;
3. Mettre en place, par l'interaction entre l'Office National de l'Emploi (ONEM), l'unité présidentielle chargée du suivi des trois Initiatives présidentielles prioritaires et le ministère du

Plan, une plateforme numérique pour l'enregistrement et le suivi des emplois créés ;

4. Renforcer la couverture de l'ONEM par l'implantation des maisons d'emplois dans les 145 territoires.

Le dernier axe stratégique de ce volet est en lien avec l'insertion sociale et l'entrepreneuriat des jeunes. Il traduit l'ambition de votre Gouvernement de créer des emplois et insérer socialement les jeunes par la promotion de l'entrepreneuriat.

Dans cette optique, votre Gouvernement créera des microentreprises agricoles et se propose d'équiper des Centres d'incubation dans les centres de production agricole en faveur des femmes et des Jeunes. En outre, cette population cible pourra bénéficier de formations stage-emploi en vue de leur intégration à l'économie formelle.

Sans être exhaustif, d'autres mesures d'accompagnement seront également mises en oeuvre, telles que :

- Faciliter aux jeunes l'accès aux différentes formes de crédits à des conditions avantageuses, notamment par le renforcement du Fonds de Garantie de l'Entrepreneuriat du Congo FOGEC en sigle ;

- Lancer un programme d'investissement des jeunes dans l'agro-industrie, en collaboration avec les gouvernements provinciaux.

Le dernier volet de ce pilier est l'accès à l'information. En effet, l'accès à l'information est essentiel pour permettre aux citoyens de prendre des décisions éclairées, d'exercer leurs droits et de participer pleinement à la vie sociale, économique et politique. En favorisant un accès équitable à l'information, l'Etat garantit la transparence gouvernementale et encourage la participation démocratique, tout en renforçant la responsabilisation des institutions et le développement personnel et collectif.

Dans ce volet, votre Gouvernement a fait les choix stratégiques suivants :

- Poursuivre et parachever la réforme du cadre normatif et institutionnel en finalisant les textes légaux et réglementaires ;
- Moderniser la RTNC 3 pour la couverture et la diffusion des activités parlementaires et institutionnelles ;
- Poursuivre l'amélioration de l'image de marque du Pays à travers une communication institutionnelle stratégique ;
- Redynamiser le fonctionnement de l'Administration à la Communication ;

- Harmoniser et renforcer la communication autour de l'action gouvernementale.

Honorable Président de l'Assemblée nationale,
Honorables Membres du Bureau,
Honorables Députés nationaux, élus légitimes du peuple,

Le cinquième pilier de ce programme est dédié à l'impérieuse nécessité de renforcer l'efficacité des services publics.

Dans cette optique, il est important de mettre en place des mesures et des pratiques qui visent à améliorer la qualité, la transparence, l'accessibilité et la réactivité de ces services. En mettant en œuvre ces mesures, l'Administration de l'Etat congolais entend améliorer son efficacité, gagner la confiance des citoyens et contribuer au bien-être et au développement durable de la société congolaise dans son ensemble.

Ce pilier est structuré en deux axes stratégiques. Le premier consiste à moderniser les services publics administratifs pour plus d'efficacité. Le deuxième entend parachever le processus de mise en œuvre de la décentralisation et de la réforme de l'administration territoriale.

La modernisation des services publics administratifs pour plus d'efficacité a pour objectif de fournir à la population un service public de qualité et maitriser le poids des dépenses du personnel dans le budget de l'Etat. Pour y arriver, votre Gouvernement mettra en œuvre 5 actions spécifiques :

1. Mettre en place un programme de renforcement des capacités des agents de l'administration publique ;
2. Élaborer une politique salariale efficace ;
3. Poursuivre la rationalisation des services publics administratifs ;
4. Procéder périodiquement à l'évaluation et au mouvement des agents de carrière conformément à la loi portant statut des agents de carrière ;
5. Fournir des services publics de base par état civil, services de sécurité de proximité tels que la police communale, l'encadrement des enfants et jeunes désœuvrés et enclins à la marginalisation sociale, l'assistance aux familles et groupes sociaux les plus vulnérables.

Sur un autre registre, votre Gouvernement souhaiterait **parachever le processus de mise en œuvre de la décentralisation et la réforme de l'administration territoriale**. Pour y arriver, il s'engage à assurer le transfert effectif des compétences et des ressources aux provinces et aux

ETD pour ainsi renforcer les capacités des acteurs de la décentralisation.

Honorable Président de l'Assemblée nationale,
Honorables Membres du Bureau,
Honorables Députés nationaux, élus légitimes du peuple

Le dernier pilier du Programme d'Actions de votre Gouvernement concerne **la gestion durable et responsable de l'écosystème de la République Démocratique du Congo face aux changements climatiques.**

Avec une superficie forestière estimée à 155 millions hectares (soit 62 % du territoire national), un grand réseau hydrographique, une méga biodiversité parmi les plus riches et variées, un important potentiel halieutique, un sous-sol riche en minerais de toutes sortes, en hydrocarbures et gaz, les tourbières et des terres arables couvrant une superficie estimée à 80 millions d'hectares, la République Démocratique du Congo est comptée parmi les plus grands pays forestiers possédant la plus grande biodiversité du monde.

Fort de ses atouts naturels et avec l'évolution préoccupante des changements climatiques ainsi que la destruction de la biodiversité, la République démocratique du Congo se trouve,

une fois de plus, au cœur des rivalités géopolitiques liées à la transition écologique mondiale.

Aussi, son positionnement comme « pays-solution » à la crise climatique le met au centre des nouveaux enjeux de la gouvernance mondiale, ce qui appelle à des orientations stratégiques claires.

La mise en place des mesures solides dans ces secteurs permettra à la RDC de jouer pleinement son rôle de leader dans les discussions internationales sur le changement climatique, tout en tirant partie des mécanismes appropriés tels que le crédit carbone, dont les recettes pourront être orientées vers la lutte contre la pauvreté.

Il est impératif que la RDC saisisse cette opportunité pour mettre en valeur ses atouts naturels et contribuer de manière significative à la protection de l'environnement mondial, tout en favorisant son propre développement durable.

Ironiquement, alors que les populations congolaises vivent dans leur environnement, celui-ci est confronté à divers défis majeurs tels que la déforestation, la dégradation des sols, et la pollution croissante par les déchets plastiques dans les zones urbaines. Il est évident qu'il est urgent de déployer des efforts considérables pour inverser cette tendance et lutter de manière durable contre

ces effets néfastes, notamment les inondations, l'érosion, les épidémies, entre autres.

Pour parvenir à cet objectif, ce pilier met en place 5 axes stratégiques d'intervention à savoir :

1. La Poursuite des réformes stratégiques pour la gestion durable des forêts pour mettre la RDC en situation de jouer pleinement son rôle de pays-solution ;
2. La Gestion durable des ressources en eaux aux fins d'en assurer une gestion responsable et durable ;
3. La Lutte contre le changement climatique dont l'objectif spécifique consiste à honorer tous nos engagements internationaux relatifs à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et atteindre la neutralité carbone ;
4. L'amélioration de la gouvernance environnementale et l'assainissement dans les villes. Cet axe poursuit l'objectif de garantir un environnement de vie sain pour les Congolais débarrassés notamment de toute pollution liée aux déchets plastiques.

 Il prévoit de créer 50 000 emplois par millions de tonnes dans les villes grandes productrices de déchets solides, de mettre en place un mécanisme institutionnel national de gestion des déchets, et enfin élaborer et mettre en œuvre un programme de « municipalisation accélérée » des villes.

5. Le développement rural équilibré à travers des programmes tels que le PDL-145T.

Honorable Président de l'Assemblée nationale,

Honorables Membres du Bureau,

Honorables Députés nationaux, dignes élus du peuple,

Le Programme d'Actions du Gouvernement que j'ai l'insigne honneur de présenter aujourd'hui devant votre auguste Assemblée se chiffre à 277,1 mille milliards de francs congolais, soit 92,9 milliards des dollars américains pour les cinq prochaines années et devra être totalement financé par des ressources étatiques et non étatiques, du pouvoir central et des provinces ainsi que des ETD.

La répartition du coût du PAG 2024-2028 suivant ses différents piliers se présente comme suit :

- **30 % pour le pilier 1** (créer plus d'emplois et protéger le pouvoir d'achat des ménages) avec un coût total cumulé de 83,1 mille milliards de francs congolais sur les 5 ans du Programme, soit une moyenne de 16,6 mille milliards de francs congolais par an ;

- **25 % pour le pilier 3** (Aménager le territoire national en vue d'une connectivité maximale). Ce qui représente un coût total cumulé de 69,3 mille milliards de francs congolais sur les 5 ans du programme, soit une moyenne de 13,8 mille milliards de francs congolais par an ;
- **20 % pour le pilier 2** (Protéger le territoire national et sécuriser la population et ses biens). Cette proportion correspond à 55,4 mille milliards de francs congolais alignés sur les 5 ans du programme, soit une moyenne de 11,0 mille milliards de francs congolais par an ;
- **15 % pour le pilier 4** (Garantir l'accès aux services sociaux de base). Cette proportion indique un coût total cumulé de 41,6 mille milliards de francs congolais pour les 5 ans du programme, soit une moyenne de 8,3 mille milliards par an ;
- **5 % pour le pilier 5** (Renforcer l'efficacité des services publics). Ce pourcentage indique que le coût total cumulé des actions prévues est de 13,9 mille milliards sur les 5 ans du programme, soit une enveloppe de 2,7 mille milliards par an ;
- **5 % pour le pilier 6** (Gérer durablement et de manière responsable l'écosystème de la RDC face aux changements climatiques). Cette proportion correspond à la quantité estimée de 13,9 mille milliards de francs congolais sur les

5 ans du programme, soit environ 2,7 mille milliards de francs congolais par an.

Malgré les déficits budgétaires, l'endettement sera contrôlé et aucun recours aux avances de la Banque Centrale du Congo ne sera pris en compte. Dans ces conditions, l'accroissement des ressources internes du budget de l'Etat et les économies liées à la rationalisation des dépenses seront au centre de la stratégie de financement du Programme d'Actions du Gouvernement. Les partenariats publics-privés et/ou les échanges des ressources naturelles du pays continueraient à financer les grands projets industriels et infrastructurels.

Les ressources dont le Gouvernement a besoin pour financer son programme d'action ne peuvent être générées que par l'économie congolaise avec l'appui de certains partenaires de l'Etat.

Les perspectives macroéconomiques de la RDC dans les cinq prochaines années restent globalement bonnes avec une croissance économique tirée toujours par le secteur minier, un niveau général des prix maitrisables, un niveau de réserves internationales adéquates.

Ainsi, les recettes de l'Etat pour la période du Programme d'Actions du Gouvernement passeront de 16 % du PIB en 2024

à 18 % du PIB en 2028. La mobilisation des recettes par les régies financières sera complétée par des appuis publics des partenaires financiers bilatéraux et multilatéraux, tels que la Banque Mondiale, le FMI et la BAD ainsi que par des partenariats publics privés tels que les versements de la SICOMINES dans le cadre du Contrat chinois renégocié, d'environ 324 millions USD par an.

Les dépenses publiques, quant à elles, passeront de 21,5 % du PIB en 2024 à 22,5 % du PIB en 2028. La composition des dépenses publiques devra favoriser les dépenses en capital par la réduction des dépenses courantes. Ceci ne pourrait se faire que grâce aux efforts du Gouvernement de rationaliser la gestion des dépenses publiques, notamment par le respect des procédures de la chaîne de la dépense, la limitation du recours aux procédures d'urgence, l'amélioration de la transparence et l'efficacité dans la passation des marchés publics grâce à l'informatisation des procédures de passation des marchés publics à travers le SIGMAP.

Honorable Président de l'Assemblée nationale,

Honorables Membres du Bureau,

Honorables Députés nationaux, élus légitimes du peuple

Le système de pilotage, de contrôle de la mise en œuvre et du suivi évaluation de ce programme d'Actions du Gouvernement constitue le facteur essentiel de sa réussite. Dans ce sens, le Gouvernement axera son action dans un cadre formel et pérenne. Ce système renforcera l'obligation de redevabilité de toute personne en charge d'actions de ce programme et instaurera l'obligation de transparence pour garantir la traçabilité, la visibilité et le contrôle des activités.

Le pilotage stratégique du Programme d'Actions du Gouvernement sera placé sous mon autorité directe. Il me reviendra de m'assurer, en ma qualité de Première ministre, cheffe du gouvernement, que les différents acteurs travaillent en vue d'atteindre les objectifs globaux du Programme et de coordonner sa mise en œuvre. Pour ce faire, **j'établirai un cadre efficace de pilotage au travers des lettres de mission aux membres du Gouvernement en indiquant les actions à mener et les résultats attendus. Les feuilles de route indiqueront les délais de mise en œuvre.**

Ce cadre de pilotage que j'assumerai peut être délégué aux Présidents des Commissions Interministérielles Permanentes au niveau du Gouvernement central.

En ce qui concerne les actions du Programme d'Actions du Gouvernement sous la responsabilité des Provinces et des ETD,

à travers les Conférences des Gouverneurs sous la Présidence du Chef de l'Etat, il me reviendra de préciser le cadre de pilotage basé également, sur les objectifs de développement assignés aux Gouverneurs de Province, dans le respect des prescrits de la Constitution.

Le pilotage opérationnel de la mise en œuvre de ce Programme incombera aux ministres responsables de leurs secteurs.

Le Programme d'Actions du Gouvernement sera soumis à un système de suivi et évaluation régulier en termes de revues du programme. Ces revues permettront de s'assurer de l'état d'avancement et de prendre, le cas échéant, les mesures correctives. La base de ces revues serait la matrice des mesures et d'indicateurs de performance du Programme d'Actions du Gouvernement.

La Gestion Axée sur les Résultats (GAR) et la Gestion par Objectifs seront privilégiées pour mesurer les performances de chaque secteur. Quant à l'obligation de redevabilité, elle sera imposée à tous les responsables des projets.

Honorable Président de l'Assemblée nationale,

Honorables Membres du Bureau,

Honorables Députés nationaux, dignes élus du peuple,

Votre Gouvernement propose **des mécanismes de collaboration avec le parlement pour la mise en œuvre du programme** pour favoriser une communication ouverte, une collaboration constructive et un engagement mutuel.

Ce Programme d'Actions du Gouvernement est assorti de certains instruments de collaboration avec l'Assemblée qui sont essentiels pour assurer un fonctionnement démocratique et efficace du gouvernement, en permettant une supervision et un contrôle parlementaires appropriés.

Sur la base de cette collaboration ouverte et permanente, votre Gouvernement est désireux de contribuer à la production législative, tout en respectant pleinement le principe de la séparation des pouvoirs.

À cet effet, le Gouvernement se propose de :

1. Soumettre à l'Assemblée nationale un agenda législatif qui servira de cadre de référence de la collaboration interinstitutionnelle. L'agenda législatif proposé ci-après n'est pas une liste exhaustive, mais il permet de donner plus de cohérence au Programme du Gouvernement. Cet agenda législatif concerne les textes légaux portant notamment sur les matières suivantes :

- Amendement de la Loi portant principes fondamentaux de l'agriculture ;
- Projet de loi semencière ;
- Révision du Code des investissements ;
- Révision de la LOFIP ;
- Révision de la loi sur les marchés publics et les PPP ;
- Régime fiscal adapté aux Très Petites Entreprises et autres appuis du genre ;
- Projet de loi Inga ;
- Projet de loi sur la gestion des déchets ménagers ;
- Amendement de la loi FONER ;
- Projet du nouveau code des impôts, y compris le code de procédures fiscales, une section sur les recettes non fiscales et une section révisée sur les droits d'accises ;
- La réforme de la loi organique 10/011 du 18 mai 2010 portant fixation des subdivisions territoriales à l'intérieur des provinces afin de rendre obligatoires par la loi le transfert des compétences, des savoirs et des technologies d'administration au niveau des territoires.

Cet agenda législatif sera programmé sur la base d'un dialogue entre la Cheffe du Gouvernement et les présidents des deux chambres dans les périodes entre deux sessions parlementaires successives en fonction des urgences et de la pertinence des sujets à débattre.

2. Maintenir la collaboration entre les deux institutions sur les questions liées à la formulation et à l'exécution des politiques publiques dans le cadre du calendrier budgétaire prévu dans le Décret portant gouvernance budgétaire et conformément à la Constitution de la République et à la Loi relative aux Finances publiques (LOFIP). Cette loi ayant levé l'option de basculer vers les budgets programmes, le Gouvernement devra ainsi institutionnaliser le processus Planification — Programmation — Budgétisation — Suivi & Évaluation (PPBSE).
3. Le PNSD 2024-2028 comme cadre de référence de planification et de programmation au cours de la mandature sera soumis au Parlement au titre de l'article 146, comme une déclaration de politique générale sur la planification stratégique à moyen et long terme pour porter la vision du développement du pays.
4. Assurer le Parlement de la disponibilité du Gouvernement à répondre régulièrement, selon un format à convenir, aux questions des Honorables Députés sur la marche des affaires du pays. De la même manière, pendant les sessions parlementaires, les membres du Gouvernement resteront disponibles pour informer les commissions parlementaires de la manière dont les programmes publics sont mis en œuvre, et de la manière dont les lois sont appliquées.

5. Recourir régulièrement aux procédures législatives particulières pour toutes les matières ou situations dont l'urgence et la technicité exigeraient l'intervention du Gouvernement conformément aux prescrits de l'article 129, alinéa 1 de la Constitution et pour la ratification des traités et accords internationaux dûment négociés et signés par le Gouvernement en vertu de l'article 214 de la Constitution.

Ces mécanismes sont essentiels pour assurer une supervision démocratique du gouvernement, garantir une reddition de comptes appropriée.

Honorable Président de l'Assemblée nationale,
Honorables Membres du Bureau,
Honorables Députés nationaux, élus légitimes du peuple,

Le Programme d'Actions du Gouvernement que je viens de présenter aujourd'hui marque un engagement profond envers l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens et la transformation structurelle de notre pays. En misant sur la création d'emplois, la protection du pouvoir d'achat, l'aménagement du territoire, la sécurité, l'accès aux services sociaux de base, l'efficacité des services publics et la gestion

durable de notre environnement, nous nous engageons à bâtir un avenir meilleur pour la République Démocratique du Congo.

Ce programme ambitieux et détaillé, soutenu par une planification rigoureuse et une gestion transparente, vise à répondre aux défis auxquels notre Nation est confrontée tout en tirant partie de nos atouts naturels et humains. Nous avons établi des bases solides pour la croissance économique, la stabilité politique et sociale, et l'inclusion de tous les citoyens dans le processus de développement.

Ensemble, sous l'impulsion et suivant le cap fixé par son Excellence Monsieur le Président Felix-Antoine Tshisekedi et avec le soutien actif de votre auguste Assemblée et celui de toutes les institutions de la République et des forces vives de notre nation, nous parviendrons à concrétiser cette vision d'un Congo prospère, solidaire et pleinement souverain.

Honorable Président de l'Assemblée Nationale ;

Honorables Membres du Bureau ;

Honorables Députés Nationaux, élus légitimes du peuple,

Avant de clore mon discours, je voudrais, à travers vous, m'adresser à celles et ceux de nos compatriotes qui sont en ce

moment même rongés par l'extrême pauvreté ou, pour d'autres, par les affres de la guerre ou d'autres calamités ;

Aux milliers de jeunes congolais désarmés par le poids du chômage ;

Aux milliers d'Agents publics et autres travailleurs qui aspirent à une ère nouvelle ;

Aux veuves et aux orphelins qui souffrent dans notre pays du sentiment d'être toujours « des oubliés de la République » et qui ont perdu tout espoir ;

A travers vous, **Honorables députés, dignes élus du peuple**, je voudrais envoyer du haut de cette tribune, un message d'espérance et souligner qu'avec l'aide de Dieu et sous l'égide de Son Excellence Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, leurs différentes situations connaitront sans nul doute un changement certain, à la suite des projets, réformes, et des actions salutaires qui seront mis en œuvre par votre Gouvernement, dans le cadre du présent Programme.

A vous qui êtes les représentants légitimes de nos frères et sœurs vivant dans la partie Nord-Est du pays qui ont perdu foi en la vie, qui dorment chaque nuit avec la peur de ne pas voir le jour d'après, je voudrais ici indiquer notre ferme volonté et je dirais même notre détermination à œuvrer, sous le leadership du Chef

de l'Etat, pour un retour effectif de la paix véritable dont ils sont privés depuis maintenant 30 ans !

Honorable Président de l'Assemblée Nationale ;

Honorables Membres du Bureau ;

Honorables Députés Nationaux, élus légitimes du peuple,

La République Démocratique du Congo est face à son destin.

Ce qui est en jeu aujourd'hui n'est pas seulement la question de l'émergence ou du développement de notre pays ; ce qui est en jeu va au-delà de nos clivages, et de nos différents intérêts ; ce qui est en jeu c'est la réappropriation de notre destin en tant que Congolaises et Congolais ; ce qui est en jeu, c'est l'avenir de notre pays en tant que nation, **Une et Indivisible**.

Et pour relever tous ces défis, nous devons être capables de mettre de côté ce qui nous divise afin qu'ensemble nous fassions triompher l'intérêt général et, l'intérêt général **seul !**

Nous sommes les descendants de **KIMPA VITA** et de **KIMBANGU** ; nous sommes la patrie de **KASA-VUBU et de LUMUMBA,** rien ni personne ne doit nous faire reculer ni nous faire trembler.

Et je voudrais ici, si vous le permettez ***Honorables Députés***, ***dignes élus du peuple***, en ma qualité de Première Ministre, Cheffe du Gouvernement, ainsi qu'en ma qualité de maman congolaise, indiquer que la République Démocratique du Congo se défendra, face à nos agresseurs, ainsi qu'à leurs complices, ceux qui massacrent tous les jours nos paisibles populations, qui décapitent nos enfants, nos frères, qui violent nos sœurs, nos mamans, qui pillent nos richesses. Tôt ou tard, ils répondront de leur barbarie et de leurs crimes devant la justice.

Notre vocation, c'est d'être une puissance au Centre de l'Afrique et nous allons nous donner les moyens d'y parvenir.

Voilà pourquoi, sur base de ces convictions, je sollicite humblement, ***Honorables Députés nationaux et élus légitimes de notre peuple***, que vous approuviez le programme de votre Gouvernement dont le résumé vient de vous être exposé.

Que vive la République Démocratique du Congo ;

Que Dieu protège et bénisse notre peuple et ses dirigeants.

Je vous remercie.